

Sommaire

1. Rapport ÉGALITER « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »
2. Égalité salariale : une vingtaine d'entreprises sanctionnées et 700 entreprises françaises épinglées pour non-respect de la loi ces derniers mois (juin 2014)
3. Semaine de l'égalité Professionnelle
4. Quid de la thématique des droits des femmes au prochain remaniement gouvernemental ?

Les entretiens « Égalité Professionnelle »

Brigitte Grésy

Membre du conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Éditorial

par Laurine EUGÉNIE — Secrétaire Fédérale en charge de l'Égalité Professionnelle

Email : laurine.eugenie@fnem-fo.org — Tél. : 01 44 16 86 58

Le mois d'août a été marqué par la publication de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Bien qu'insuffisante à nos yeux, elle apporte malgré tout quelques avancées en matière d'égalité professionnelle. FO Énergie et Mines a publié dès la fin août un résumé des dispositions relatives à l'égalité professionnelle contenues dans la loi (cf. notre site : <http://www.fnem-fo.org/actualite/loi-egalite-femmes-hommes-presentation-partie-egalite-professionnelle>).

Cette Lettre fait également le point sur l'actualité récente de l'égalité professionnelle, sous forme d'une revue de presse.

Ce trimestre FO Énergie et Mines a interviewé Brigitte Grésy, référence en France sur le sujet de l'égalité femme-homme, en général, et l'égalité professionnelle, en particulier. L'interview est présenté en deux parties : la première, insérée dans cette Lettre, évoque la partie juridique et conventionnelle, et, la seconde, qui sera incluse dans la prochaine Lettre, décrira la notion de sexisme, d'équilibre vie privée/vie professionnelle.

1. Rapport ÉGALITER « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »

« Les inégalités entre hommes et femmes sont plus fortes lorsqu'elles s'entrecroisent avec des inégalités territoriales et sociales », constate le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans un rapport présenté le 19 juin. Les femmes vivant dans les territoires fragilisés sont ainsi davantage éloignées du marché du travail ou en situation d'emploi précaire.

Concentration de la pauvreté, répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes et moindre accès aux droits et aux services, notamment publics : tels sont les facteurs aggravants des inégalités femmes-hommes dans ces territoires. Ces inégalités sont massives, recoupent largement les inégalités sociales, et se renforcent entre elles.



2. Égalité salariale : une vingtaine d'entreprises sanctionnées et 700 entreprises françaises épinglées pour non-respect de la loi ces derniers mois (juin 2014)



Les sociétés ne respectant pas l'égalité salariale (via un accord avec les partenaires sociaux ou un plan d'action) sont davantage sanctionnées depuis un décret publié en décembre 2012 qui prévoit des pénalités allant jusqu'à 1 % de la masse salariale.

Fin décembre 2013, la ministre des Droits des femmes avait déjà indiqué que 500 entreprises ont été mises en demeure et cinq condamnées à des pénalités financières depuis la parution de ce décret.

Des sanctions financières qui « changent la donne » puisqu'elles peuvent aller jusqu'à 1 % de la masse salariale. Les 700 entreprises épinglées ont six mois pour y remédier.

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour la parité en milieu professionnel. Selon un baromètre Deloitte paru en mars 2012 et cité par La Tribune, l'écart salarial entre femmes et hommes s'élève encore à 19,5 % dans les entreprises du CAC40.

3. Semaine de l'égalité professionnelle

Pour sa deuxième édition, la semaine de l'égalité professionnelle, qui a lieu du 10 au 17 octobre, met l'accent sur la mixité des formations, l'insertion professionnelle et l'effectivité de l'égalité au sein des entreprises, au travers de multiples initiatives organisées dans toute la France.

Le second palmarès des grandes entreprises les plus avancées en matière de féminisation de leurs instances dirigeantes a ainsi été publié. Le premier résultat notable est une évolution, en un an, des résultats de ces entreprises : ainsi, la féminisation des conseils est passée de 26,2 % à 29,1 %, et la féminisation du top 100 de 18,5 % à 22,5 %.

Quel est le classement de nos deux groupes dans ce palmarès regroupant les entreprises du SBF 120 les plus en avance en matière d'égalité femmes-hommes ? En 2012, GDF SUEZ était arrivé 17^{ème} ; en 2013, elle recule à la 31^{ème} place. Quant à EDF, elle se positionnait à la 106^{ème} place en 2012 et cette année elle se situe à la 114^{ème}...

4. Quid de la thématique des droits des femmes au prochain remaniement gouvernemental ?

Le Ministère des Droits des femmes est réapparu à part entière en 2012. Il avait disparu depuis plus de 20 ans. Mais cela n'a pas duré. D'abord noyé au milieu des ministères des Sports, de la ville et de la Jeunesse, sous le gouvernement Valls 1, le gouvernement Valls 2 vient de réduire le Ministère des droits des femmes à un Secrétariat d'État placé sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Santé...